

Délibération n°2020-036

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 2 juillet 2020, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Approbation du Procès-Verbal du C.A du 10 mars 2020

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université soumet le Procès-Verbal de la séance du 10 janvier 2020 au vote des membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 15
Membres présents et représentés : 18	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 3	Abstention : 0

Le procès-verbal de la séance du 10 mars 2020 est approuvé à la majorité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe à Pitre, le 3 juillet 2020

Le Président de l'Université des Antilles

Pr Eustase JANKY

